VILLE DE Livry-Gargan

Nombre de conseillers..... 43
En exercice..... 43
Présents à la séance..... 30
Pouvoirs 10
Excusés..... 03

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023

N°2023-07-19 : CHANGEMENT DE DENOMINATION DU DISPOSITIF « ATELIERS DU MERCREDI » EN « PARCOURS CULTURELS 14-20 ANS » ET MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Le jeudi 06 juillet 2023 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 23 juin 2023.

Présents : 30

MARTIN Pierre-Yves	AÏDOUDI Salem	BARATTA Jean-Pierre
BOUDJEMAÏ Kaïssa	MOULINAT-KERGOAT Hélène	ADLANI Myriam
MANTEL Serge	ARNAUD Philippe	DJABALI Sara
MONIER Annick	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
MILOTI Donni	ATTARD Gérard	COLLET Marie-Madeleine
BORDES Roselyne	MAKHLOUF Dounia	MAUROBET Catherine
CARRATALA Henri	DI IORIO Rina	AOUATI Kheireddine
LE COZ Lucie	MARKARIAN Olivier	BITATSI-TRACHET Françoise
MICONNET Olivier	FOURNIER Marine	TRILLAUD Laurent
HERRMANN Marie-Catherine	KOUCEM Yacine	HODÉ Laurence

Pouvoirs : 10

LAFARGUE Jean-Claude	à MANTEL Serge
GUIMARAES Odette	à MILOTI Donni
LEROUX Pierre-Olivier	à DI IORIO Rina
CHASSAIN Clément	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
BERNARD Anne	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
DELERUELLE Quentin	à HERRMANN Marie-Catherine
CRALIS Christophe	à BEREZIN Serge
BACH Raphaël	à TRILLAUD Laurent
JOLY NATHALIE	à BITATSI-TRACHET Françoise
PERRAULT Gérard	à HODÉ Laurence

Excusés : 3

LE BLEGUET Marie-Thérèse
ROSSINI Christel
HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une secrétaire de séance. Mme Sara DJABALI a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20230713-2023-07-19-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

Le Conseil municipal ;

Sur proposition de Mme MAKHLOUF, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L110-1, L200-1, L221-2 et L221-8 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration et notamment son article 9-1 ;

Vu la délibération n°2022-07-05 portant sur la mise en place d'ateliers éducatifs les mercredis dans le cadre des activités proposées par le Service Jeunesse ;

Vu la délibération n°2022-07-04 portant création d'une grille tarifaire pour les activités proposées par le Service Jeunesse ;

Vu la réunion de la 2ème Commission permanente en date du 28 juin 2023 ;

Considérant la volonté de la Municipalité d'offrir un service égalitaire à tous,

Considérant l'importance d'adapter les actions proposées par le service Jeunesse aux besoins des 11-25 ans ;

Considérant qu'il est proposé de modifier le contenu du dispositif sous forme de parcours, les jours de fonctionnement du dispositif ainsi que l'âge des bénéficiaires ;

Considérant qu'il est de la compétence du Conseil municipal de délibérer sur la nouvelle dénomination du dispositif « Ateliers du mercredi » ;

Après en avoir délibéré,

A la majorité par,

- **38 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves
BOUDJEMAÏ Kaïssa
et CHASSAIN Clément
MANTEL Serge
et LAFARGUE Jean-Claude
MONIER Annick
MILOTI Donni
et GUIMARAES Odette
BORDES Roselyne
CARRATALA Henri
LE COZ Lucie
MICONNET Olivier
AÏDOUDI Salem
HERRMANN Marie-Catherine
et DELERUELLE Quentin
MOULINAT-KERGOAT Hélène
et BERNARD Anne
ARNAUD Philippe
CARCREFF Corinne
ATTARD Gérard
MAKHLOUF Dounia
MARKARIAN Olivier
DI IORIO Rina
et LEROUX Pierre-Olivier
FOURNIER Marine
KOUCEM Yacine
BARATTA Jean-Pierre
ADLANI Myriam
DJABALI Sara
BEREZIN Serge
et CRALIS Christophe
COLLET Marie-Madeleine
MAUROBET Catherine
AOUATI Kheireddine
BITATSI-TRACHET Françoise
et JOLY Nathalie
TRILLAUD Laurent
et BACH Raphaël

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20230713-2023-07-19-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication

- **2 abstentions :**
  HODÉ Laurence
  et PERRAULT Gérard

Article unique : Le dispositif « Ateliers du mercredi » à destination des jeunes Livryens est nouvellement dénommé, à compter du 1er septembre 2023 : « Parcours culturels 14-20 ans » et son règlement de fonctionnement modifié

Ainsi fait et délibéré en séance le 06 juillet 2023.

VILLE de LIVRY-GARGAN ★ Seine-St-Denis ★ 93

Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

Date de publication : 19/07/2023

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20230713-2023-07-19-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication